

Pendant ce délai, les propriétaires défallants pourront former opposition au résultat des opérations, mais il n'y sera donné suite qu'après consignation des frais de transport sur les lieux du géomètre ou des membres du conseil de district. Les frais demeureront toujours à la charge des opposants.

Toute terre, dont la propriété ne serait par justifiée, par des titres de revendication ou d'attribution indiscutables, ne sera cadastrée qu'après épuisement du district et pourrait être ultérieurement revendiquée par l'Administration comme terre domaniale.

Papeete, le 1^{er} juin 1934.

*Le Chef du Service de l'Enregistrement
et du Cadastre.*

FAUGERAT.

VU ET APPROUVÉ :

Le Gouverneur,
L. MONTAGNÉ

DEMANDES DE VENTES

M. Tetuanui a Viu, demeurant à Teavaro-Teaharoa, île Moorea, demande l'autorisation d'acheter de M. Tetutao-roa a Tapotofarerani, ses droits indivis dans la terre "Teopure" sise à Temae, île Moorea.

La Société "Pacific Coconut Products Corporation" demande l'autorisation de vendre à M. Georges Washington Bambridge et à M. Lionel Roger Bambridge, respectivement, les lots nos 29 et 23 du domaine de Fariipiti, Commune de Papeete.

M. Teave a Mahuta, à Opoa, Raiatea, demande l'autorisation de vendre à M. Adolphe Dehors, à Raiatea, ses droits d'un tiers sur la terre "Oneave", sise à Iripau, île Tahaa.

M. Auguste Juventin, à Faaa, demande l'autorisation d'acquérir des héritiers de M^{me} Liais Camille épouse de feu Holozet Frédéric, le lot n° 1 de la terre "Terarafau" sise à Faaa.

M. Corneille Bohler, à Papeete, demande l'autorisation de vendre sur saisie, contre M. Lai Ah Chee n° 2084, les terres "Teiriiri 1 et 2" sises à Tiarei, avec constructions.

M. Stephen Pelletier, demeurant à Faaa, demande l'autorisation de vendre à M^{me} Tetuaiteroi a Teriihaunui, demeurant à Papeete, la terre "Tetahora", sise à Faaa.

M. Teuratauiapa Aunoa à Papeete, demande l'autorisation de vendre à M. Jacques Bozerand, à Papeete, deux parcelles de terre de l'ancien domaine de Fariipiti, Papeete.

PARTIE NON OFFICIELLE

NOUVELLES ET INFORMATIONS

SERVICE DE LA NAVIGATION

Information au sujet de la goélette France Antrale.

Rikitea, 15 juillet 1934.

Gouverneur Papeete.

27. — Honneur signaler à toutes fins utiles *France Australe* partie quatre juillet pour Pitcairn. Subrécargue avait promis revenir Mangareva vers dix juillet. Tempête violente sévit pendant cinq jours suis inquiet sort goélette sans moyen entreprendre recherches.

TONDON.

Rikitea, 16 juillet 1934.

Gouverneur Papeete.

29. — Honneur informer *France Australe* rentre en ce moment dans le port.

TONDON.

ARCHIPELS

Information au sujet de l'organisation d'une tombola au profit des pauvres de Mangareva, des îles Australes et de Rapa.

4 juillet 1934.

à Monsieur le Président du Comité des îles de l'Océanie de l'Association des Dames françaises de la Croix Rouge,

Papeete.

Monsieur le Président,

Au cours de mes déplacements aux îles Australes, à Rapa et à Mangareva les autochtones m'ont offert, selon l'usage, des produits du sol, des nattes, des chapeaux et divers objets qui sont mentionnés dans l'état récapitulatif que vous trouverez ci-joint.

Connaissant le souci du bien public et la confiance que crée autour d'elle la Respectable Association des Dames françaises de la Croix Rouge — que vous présidez avec autant de résolution que de foi — j'ai l'honneur de vous remettre les dons que j'ai reçus et de vous proposer de vouloir bien organiser une tombola dont le produit servirait à l'achat de pareus pour les pauvres des îles précitées.

Je sais que ces mesures pratiques immédiatement réalisables d'entraide sont les vôtres, celles des membres de votre Association et par avance je vous en remercie et vous